

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 16 Janvier 2018

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 16 Janvier 2018

Etaient présents : Mme Régine CATIN, maire, Mmes et MM P. VERITE, P. BOURGEOIS et S. LION, adjoints, A-M. GERVAIS, B. DURAND, J-P. MONS, A. FONT, C. CHEVREUX, M-C. JOLY, F. JOST, M. BAUDOT, F. LAURENT, L. TRICHET.

POUVOIRS : Mme Marie-Paule FOUACHE à Mr Jean-Pierre MONS

Mme Fabienne RANGER à Mme Sandrine LION

Mr Jacques CAILLEUX à Mme Régine CATIN

Mr Patrick DUVIC à Mr Patrice VÉRITÉ

Mr Eric BEC à Philippe BOURGEOIS

Secrétaire de séance : Anne-Marie GERVAIS

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 13 Décembre 2017.

1 – Renouvellement de convention FAMILLES RURALES

Mme le Maire rappelle que l'association Familles Rurales Loire et Côteau rassemble les activités enfance-jeunesse des communes de SOUZAY-CHAMPIGNY, PARNAY, TURQUANT, MONTSOREAU et FONTEVRAUD L'ABBAYE. La commune de MONTSOREAU centralise les actions en direction des tous les enfants de 6 à 18 ans et remplit pour les cinq communes le contrat enfance-jeunesse passé avec la CAF, la MSA et la fédération départementale Familles Rurales. Les maires des cinq communes ont été associés à une réflexion autour des critères : nombre d'habitants, potentiel fiscal, nombre d'enfants inscrits, qui déterminent les participations de chacune des communes.

Après analyse des critères, les cinq maires sont tombés d'accord sur le calcul basé sur le nombre d'habitants et celui de la fréquentation des enfants pour les services proposés à la petite enfance.

Avec une population INSEE estimée en 2017 à 1569 habitants, soit 40% de 3921 habitants (population totale des cinq communes), le montant de notre participation pour 2018 sera de 27198,72€ dont 22808,72€ pour la jeunesse et 4390€ pour l'enfance. Les recettes perçues en 2017, avec toujours un décalage d'un an, de la MSA et de la CAF se sont élevées à 10309,31€. Nous pouvons espérer l'équivalent environ en 2018.

Le nombre des enfants fréquentant les services est en augmentation. Les tableaux explicatifs de fréquentation sont mis à jour régulièrement. Le personnel est qualifié et bénéficie de formation adaptée.

C'est pourquoi Mme le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer la nouvelle convention et le nouveau contrat enfance-jeunesse afin de continuer à offrir aux enfants de la commune des services qui sont appréciés par leurs familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et inscrira la somme correspondante au budget 2018.